



## COMPTE RENDU

### COMITE SYNDICAL DU 21 NOVEMBRE 2019

Le vingt et un novembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Limours, à Briis-sous-Forges, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle,

#### **Etaient présents :**

**Angervilliers :** D. BOYER,  
**Ballainvilliers :** G. COUTE,  
**Breux-Jouy :** A. RODRIGUES,  
**Briis sous Forges :** B. VERA, J. JOUBERT,  
**Cœur d'Essonne Agglomération :** D. COUV RAT, F. LECRON, I. BARAVIAN, B. PIERRON, M. SAINT-JALMES, N. GARRESSUS, S. COUSIN, P. LAFAGE, N. FOUQUE, F. AMRANE, F. ARBELET, F. CHOLLEY, V. DABADIE, G. ANDREETI, V. LE BLANCE, J. SIMONS,  
**Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart :** F. OGBI,  
**Communauté d'Agglomération Paris-Saclay :** G. COUTE, S. LEBRUN, M. LEGOUGE, J. CARRE, O. THOMAS, C. PONS, D. TOULLIER,  
**Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires :** C. DERMY,  
**Communauté de Communes du Pays de Limours :** D. BOYER, B. VERA, J. JOUBERT, T. DEGIVRY, P. AUDONNEAU, F. LALLEMANT, C. SCHOETTL, P. BALLELIO, A. BOUTTEMONT, J-m. DELAITRE, W. BERRICHILLO, D. BAYEN,  
**Communauté de Communes Entre Juine et Renarde :** J-c. DIAS, P. LE FLOC'H,  
**Communauté de Communes Le Dourdannais en Hurepoix :** A. RODRIGUES, O. BOUTON, D. MOUNOURY, S. DELOGES, M. HERSANT, J-p. DELAUNAY, J-p. LOCHARD, M. BEAUMONT,  
**Dourdan :** O. BOUTON,  
**Epinay sur Orge :** S. LEBRUN, M. LEGOUGE,  
**Fontenay les Briis :** T. DEGIVRY,  
**Forges les Bains :** P. AUDONNEAU, F. LALLEMANT,  
**Janvry :** C. SCHOETTL,  
**La Ville du Bois :** J. CARRE,  
**Le Val Saint Germain :** S. OLLIVIER-HENRY,  
**Limours en Hurepoix :** P. BALLELIO, A. BOUTTEMONT,  
**Marcoussis :** O. THOMAS,  
**Métropole du Grand Paris:** B. MOULAY,  
**Montlhéry :** C. PONS,  
**Nozay :** D. TOULLIER,  
**Pecqueuse :** J-m. DELAITRE,  
**Roinville sous Dourdan :** M. HERSANT,  
**Saint Chéron :** J-p. DELAUNAY, J-p. LOCHARD,  
**Saint Maurice Montcouronne :** W. BERRICHILLO,  
**Sainte Mesme :** B. MINGAUT,  
**Sermaise :** M. BEAUMONT,  
**Vaugrigneuse :** M. BAYEN,

*Secrétaire de séance : Maurice LEGOUGE, Vice-président du Syndicat de l'Orge, délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Adjoint au Maire d'Epinay sur Orge,*

**Etaient absents / excusés :**

**Briis sous Forges :** D. DUBOIS

**Cœur d'Essonne Agglomération :** D. BAC, E. JANIN, F. BONDOUX, D. JOUIN, J-m. BRETON, M. COLLET, C. CHANCEL, S. FAGNOU, E. COLIN, S. TANGUY, H. AUJALEU, D. ESPRIN, P. CIUCIU, A. LAMOUR, P. DUDIOT, O. MALECAMP, P. ROGER, F. CHAPPELLE, J. DELPIC, M. POINSE, B. ZANTOUT,

**Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart :** P. RIO,

**Communauté d'Agglomération Paris-Saclay :** M. VIVIEN, M. CHARLOT, L. PECASTAING, F. PELLETANT, S. PIPARD, J. GAUCHET,

**Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires :** B. PETITPREZ,

**Communauté de Communes du Pays de Limours :** D. DUBOIS, D. CHAINTREUIL, A. MOISY,

**Communauté de Communes Entre Juine et Renarde :** L. DEGREMONT, R. LION, J-I. FORTIN, B. FORTUNEL, C. LETHROSNE, J-m. FOUCHER,

**Communauté de Communes Le Dourdannais en Hurepoix :** P. BOUDART, M. BOQUET, Y. HAMOIGNON, G. LACLIE,

**Courson-Monteloup :** D. CHAINTREUIL,

**Dourdan :** M. BOQUET,

**La Ville du Bois :** M. CHARLOT,

**Linaz :** L. PECASTAING, F. PELLETANT,

**Marcoussis :** S. PIPARD,

**Métropole du Grand Paris :** C. RODIER, M. PERRIMOND, R. REDA, S. HAMARD, N. LALLIER, N. FROGER, D. GUETTO, A. VILLECHEVROLLE,

**Montlhéry :** J. GAUCHET,

**Saint Cyr sous Dourdan :** G. COLOT,

**Saint Martin de Brethencourt :** J. DRAPPIER,

**Présents :** 75

**Votants :** 75

**Assistaient également :**

*Jean-Marc BOUCHY, Directeur général des services,*

*Franck BERNARD, Directeur général adjoint du « Pôle Ressources »,*

*Franck BOITTIN, Directeur général adjoint « Milieux Naturels »,*

*Pascale REINIER, Directrice générale adjointe de « l'Assainissement »,*

*Pascale SIMONIN, Responsable du service « Communication et animations »,*

*Ann-Alix MICHELET, Responsable du service « Juridique, affaires générales, marchés publics »,*

*Nathalie LOURENCO, Responsable du service « Comptabilité finances ».*

**PRINCIPALES DECISIONS**

- Retrait du Syndicat de l'Orge, de la Communauté d'agglomération Rambouillet Territoire
- Subvention à l'AMIF dans le cadre d'un programme de coopération décentralisée à Madagascar
- Adoption des budgets supplémentaires Rivière, Assainissement, Collecte, Régie

**Le quorum étant atteint, la séance commence à 18h30.**

### Approbation des délibérations du Bureau du 7 novembre 2019

Prises en application de la délibération du Comité Syndical n° AG-2019/5 du 21 janvier 2019, conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### N° 2019/69 :

**DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN CONFORMITE ASSAINISSEMENT SOUS PARTIES PRIVATIVES :** autorise le Président à déposer le dossier de demande de subvention avec l'Agence de l'eau ainsi qu'à signer une convention de mandat avec cette dernière.

Les délibérations N°70, 71 et 72 sont nécessaires à la suite du transfert de l'assainissement collectif de Linas et la Ville du Bois à Paris-Saclay, et d'Ollainville et Bruyères-le-Châtel à Cœur d'Essonne Agglomération :

#### N° 2019/70 :

**TRAVAUX DE CREATION D'UN RESEAU D'ASSAINISSEMENT RUE DES HAUTS CHUPIN A LINAS :** autorise le Président à signer avec la Communauté d'Agglomération Paris Saclay une convention pour encadrer la réalisation des travaux par le Syndicat en tant que maîtrise d'œuvre.

#### N° 2019/71 :

**ETUDE DU SDA DE BRUYERES-LE-CHATEL :** autorise le Président à signer avec Cœur d'Essonne Agglomération une convention afin de permettre au Syndicat d'assurer le suivi du marché portant sur la réalisation des SDA de Bruyères le Châtel et Fontenay Les Briis lancé par le Syndicat.

#### N° 2019/71 :

**CONVENTION FINANCIERE AVEC L'AGENCE DE L'EAU POUR LA MISE EN CONFORMITE DES USAGERS SUR OLLAINVILLE, LINAS ET LA VILLE DU BOIS :** autorise le Président à signer avec l'Agence de l'eau une convention financière pour finaliser le reliquat des dossiers de mise en conformité des usagers sur les communes de la Ville du Bois, Linas, Ollainville, Courson Monteloup, Boissy sous Saint Yon et Fontenay les Briis.

## **I. INFORMATIONS GENERALES**

- Statuts du Syndicat : point sur les délibérations des membres,
- Journée de nettoyage de l'Orge par l'ensemble du personnel,
- Poste de relevage de la station du Moulin Neuf : usure accélérée des pompes,
- Etat de suivi des digues et barrages classés du Syndicat
- Point sur le développement de l'outil VIGI'ORGE
- Voyage d'évaluation du Syndicat en octobre 2019 à Madagascar
- Calendrier prévisionnel 2020/2021 des assemblées

## II. POINTS DE DELIBERATIONS

### 1 PROCEDURE DE RETRAIT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RAMBOUILLET TERRITOIRES

Rapporteur : François CHOLLEY

En application de l'article L 5211-19 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, en vue de l'arrêté préfectoral de retrait de la CART de notre Syndicat, une délibération doit être prise de manière concordante par notre comité syndical et par le conseil communautaire de la CART.

Ces délibérations préciseront qu'eu égard à la nature des compétences GEMAPI et SPANC assumées par le syndicat pour les communes de Sainte-Mesme et de Saint-Martin-de-Bréthencourt, les conditions financières et patrimoniales du retrait de la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires (CART) seront de 0€.

\*\*\*\*\*

***Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les conditions financières et patrimoniales du retrait de la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires (CART).***

### 2. COOPERATION DECENTRALISEE A MADAGASCAR – CONVENTION AVEC L'AMIF (AMITIE MADAGASCAR DE FRANCE) POUR UNE PARTICIPATION DU SYNDICAT DE L'ORGE AUX 6 ET 7EME PROGRAMMES DE

Rapporteur : Sylvie OLLIVIER HENRI

Compte tenu du constat très positif de la visite d'évaluation du Syndicat à Anjozorebe, le Syndicat souhaite poursuivre le partenariat avec la commune d'Anjozorebe et l'association AMIF. Celle-ci a élaboré un 6ème programme et un 7ème programme pour achever l'équipement et en adduction et en latrines des 24 villages de la commune. Ce programme est soumis au Syndicat et à l'Agence de l'eau.

Ces programmes sont conçus en intégrant des éléments considérés par le Syndicat comme essentiels pour leur réussite notamment le cofinancement (Agence de l'eau, association AMIF, Syndicat, commune), la participation des populations, la mise en place de comité de gestion pour chaque point d'eau et latrines ainsi que la décision des élus locaux dans l'élaboration des programmes.

Le Syndicat a accordé une subvention pour le 6ème programme d'un montant de 11 700€ par délibération du comité syndical du 20 décembre 2018.

En 2019, le budget dédié à la coopération décentralisée n'a pas été consommé du fait de difficultés à faire avancer les projets au Niger tant avec la commune de Bitinkodji elle-même qu'avec l'opérateur local Eau Vive. Par ailleurs, l'AMIF n'a pas engagé son 6ème programme n'ayant pas à ce jour bouclé ses financements.

Enfin, l'AMIF a rédigé un 7ème programme dont le coût total des travaux est de 46 176 euros. Celui-ci pourrait être réalisé en 2020 et s'articule ainsi :

#### **Village 1 Andronomay :**

- 12 lavoirs publics
- 1 latrine scolaire
- 1 point d'eau
- Réhabilitation : barrage/réservoir/bornes fontaines/conduites de distribution

### **Village 2 Ambohibazoina :**

- barrage de captage
- latrine scolaire mixte
- 6 lavoirs publics
- extension 2 bornes fontaines
- réhabilitation : réservoirs, conduites de distribution, bornes fontaines, barrage de captage

Il est ainsi proposé de soutenir l'association AMIF avec un complément de financement de 15 000€ à verser en 2019 pour permettre le démarrage du 6ème programme, et un financement de 20 000 € en 2020 pour soutenir le 7ème programme.

\*\*\*\*\*

*« Concernant le programme d'adduction d'eau, François CHOLLEY s'interroge sur les systèmes d'assainissement qui devraient y être associés.*

*J-Marc BOUCHY indique qu'il n'y a pas de réseaux ou de stations d'épuration. L'AMIF a commencé à créer des latrines collectives, soit scolaires, soit publiques dans certains villages. Cela a entraîné la création de quelques latrines familiales privées grâce à la sensibilisation et aux formations mais elles restent rares. Majoritairement les besoins naturels se font à l'air libre. »*

\*\*\*\*\*

***Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention financière avec l'AMIF pour les sixième et septième programmes de cette dernière.***

### **3. RAPPORT RELATIF A LA QUALITE DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE L'ORGE AVAL - 2018**

**Rapporteur : Olivier THOMAS**

Le document est remis en séance et est disponible sur demande. Un diaporama est présenté en séance par Olivier THOMAS. Le diaporama est joint au présent compte rendu.

\*\*\*\*\*

*« Olivier THOMAS rappelle que ce sujet peut être présenté en conseil municipal et que le Syndicat est disponible pour cela.*

*Bernard MINGAUT ne voit pas de points de prélèvement vers les sources de l'Orge et souhaite savoir s'il est possible d'avoir des données dans ce secteur.*

*Monique BEAUMONT appuie cette demande pour pouvoir informer les citoyens des communes de ce secteur.*

*J-Marc BOUCHY indique que le rapport présenté concerne l'année 2018 au moment où les 2 Syndicats existants (Sibso et Sivoa) avaient leur propre réseau de mesure. En 2019, le réseau de mesure a été complété sur le nouveau territoire pour éviter les zones blanches, et en 2020 un réseau complet plus cohérent est envisagé. »*

\*\*\*\*\*

***Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le rapport 2018 relatif à la qualité des eaux du bassin versant de l'Orge aval.***

#### **4. PRESENTATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE RIVIERE**

Rapporteur : Thierry DEGIVRY

Le projet figure en pièce jointe à la présente convocation.

\*\*\*\*\*

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le budget supplémentaire Rivière.**

#### **5. PRESENTATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : William BERRICHILLO

Le projet figure en pièce jointe à la présente convocation.

\*\*\*\*\*

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le budget supplémentaire Assainissement.**

#### **6. PRESENTATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE COLLECTE**

Rapporteur : William BERRICHILLO

Le projet figure en pièce jointe à la présente convocation.

\*\*\*\*\*

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le budget supplémentaire Collecte.**

#### **7. PRESENTATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE REGIE**

Rapporteur : Thierry DEGIVRY

Le projet figure en pièce jointe à la présente convocation.

\*\*\*\*\*

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le budget supplémentaire Régie.**

#### **8. RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020**

Rapporteur : Francois CHOLLEY

Le projet figure en pièce jointe à la présente convocation.

\*\*\*\*\*

*« Pierre AUDONNEAU s'interroge sur les augmentations proposées et les liens avec l'inflation et l'augmentation de la population.*

*François CHOLLEY rappelle que, contrairement aux communes il n'y a pas de mécanisme de revalorisation d'assiette pour le Syndicat. Il s'agit d'un montant global du budget de l'année N augmenté de x %. Ce montant réévalué est ensuite réparti par membre en fonction du potentiel fiscal et du nombre d'habitants de chaque commune.*

*L'augmentation de la population permettrait d'augmenter les recettes du budget assainissement qui est assis sur les factures d'eau potable et la consommation d'eau potable. En réalité l'augmentation de la population ne compense qu'en partie les diminutions de consommation d'eau observées (départ d'industries, vigilance des habitants, électroménager moins gourmand).*

*Concernant les cotisations rivière (GEMAPI), le nombre d'habitants étant l'un des facteurs de répartition entre membres, si le nombre d'habitants augmente, la cotisation rapportée à l'habitant baisse. (si le montant appelé est le même). »*

\*\*\*\*\*

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, le rapport d'orientations budgétaires 2020.**

#### **9. AVENANT N°1 A LA CONVENTION CADRE PAPI ORGE YVETTE**

**Rapporteur : Bernadette MOULAY**

A la suite du COPIL du 7 octobre 2019, il est apparu nécessaire d'apporter les modifications suivantes à la convention cadre du PAPI Orge Yvette signée en décembre 2018 :

- Prolongation de la durée du PAPI d'intention d'une année afin de porter sa durée totale à 4 ans. Cette prolongation de délai est liée à une sous-estimation initiale du temps envisagé pour la mise en œuvre des actions, ainsi qu'à une sous-estimation des coûts qui obligent à réaliser en interne des prestations qui devaient être confiées à des prestataires ;
- Révision du montant de l'animation du PAPI liée d'une part, à la prolongation de délai, mais également au changement d'animateur recruté à un grade supérieur compte tenu de son expérience ;
- Ajout de 2 opérations de réduction de la vulnérabilité l'un sur le quartier d'Effiat à Longjumeau et l'autre sur le quartier de la Belle Etoile à St-Maurice-Montcouronne;
- Modification de la répartition financière des syndicats de rivière à la suite de la fusion du SIVOA, du SIBSO et du SIHA.

L'incidence financière de cet avenant pour le syndicat de l'Orge est de 24 k€ TTC sur un montant de l'ordre de 500 k€ TTC, déduction faite des subventions.

\*\*\*\*\*

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Président à signer cet avenant ainsi que des avenants aux conventions de mandats de co-maîtrise d'ouvrage qui en découlent.**

\*\*\*\*\*

***L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de questions diverses, le Président lève la séance à 20 heures.***

Le secrétaire de séance,

  
Maurice LEGOUGE,

Le Président,

  
François CHOLLEY

